

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, « Baronnie de Château-Gontier », dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1915, t. 31, p. 15-46

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 15 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0051

Texte relu par :

Valérie Duroy

d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 78\1915\31).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

BARONNIE DE CHÂTEAU-GONTIER

La baronnie de Château-Gontier offre cette particularité historiquement intéressante que sa limite nord était comme indécise entre le Maine et l'Anjou. L'autorité civile et féodale du comte d'Anjou avait empiété par droit de conquête sur le territoire manceau, avant le XI^e siècle, mais à une époque où les paroisses étaient déjà constituées. Aussi l'évêque du Mans avait-il maintenu sa juridiction sur l'étendue de son diocèse. C'est ainsi, du moins, que je crois devoir comprendre et expliquer ce phénomène anormal. Ce territoire mixte, angevin au civil, manceau au point de vue religieux, comprenait : le ressort de Cossé, Cosmes, Saint-Gault. Quelaines, Origné, Villiers, Ruillé, Fromentières, Houssay, Saint-Sulpice, Froidfond, Longuefuye, Gennes, Saint-Aignan-de-Gennes, sans compter des droits sur Entrammes et sur Bouère dans la baronnie de Laval.

Outre ces paroisses mixtes, la baronnie comprenait : Azé, Châtelain, Coudray, Bierné, Argenton, Daon, Saint-Michel-de-Feins, Saint-Laurent-des-Mortiers, sur la rive gauche de la Mayenne, et, sur la rive droite : outre celles déjà désignées, les paroisses de Marigné-Peuton, Loigné, Laigné, Bazouges, Saint-Fort, Ampoigné, Chemazé ; et dans les limites actuelles de Maine-et-Loire : l'Hôtellerie-de-Flée, Saint-Sauveur, Brissarthe, Chanteussé, Aviré, Saint-Martin-du-Bois, Querré, la Jaille-Yvon, et peut-être Segré où les seigneurs de Château-Gontier eurent des droits dès l'origine féodale et au XIII^e siècle, appartenaient aussi à la baronnie.

Les seigneurs de Château-Gontier ne se réservèrent point dans le territoire qui leur était inféodé des châtelainies où ils pussent élever des forteresses qui fussent leur domaine et leur servissent de défense pour le reste de leur baronnie, comme le firent les seigneurs de Laval et de Mayenne. Ils se contentèrent de la possession utile des forêts de Valle et de Flée, d'une partie de la forêt de Bouère, et de redevances sur les fiefs inféodés par eux.

Le site où fut édifié le chef-lieu, au centre du territoire concédé, possédait antérieurement deux établissements religieux : un monastère à Azé signalé dès le VI^e siècle par Grégoire de Tours, et la *Curtis Basilica* mentionnée au X^e siècle, qui semblent indiquer sur ce point du cours de la Mayenne un passage fréquenté. Une voie de Château-Gontier à Châtelain est mentionnée très anciennement. Saint-Denis-d'Anjou était affecté depuis longtemps à la cathédrale d'Angers. Le prieuré de Saint-Jean-Baptiste

de Château-Gontier avait été attribué à Saint-Aubin d'Angers par Foulque Nerra, et celui de Menil à l'abbaye de Vendôme par Geoffroy Martel. Aucune abbaye ne se fonda dans les limites de la baronnie, mais les barons s'intéressèrent aux fondations de la Roë et de Bellebranche.

ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE CHATEAU-GONTIER

Comme les autres familles d'ancienne féodalité, celle des barons de Château-Gontier eut des armoiries vers le commencement du XIII^e siècle. Nous pouvons croire que le sceau de l'acte de Renaud et d'Alard de Château-Gontier en faveur de l'hôpital est le premier dont ils aient usé, et qu'il date de leur majorité. L'acte est de 1206 et donné collectivement, mais le sceau est au nom d'Alard seul, le plus jeune des deux frères, probablement parce que l'aîné, Renaud, était mort à l'époque du scellement de la charte. Le sceau a disparu malheureusement depuis une soixantaine d'années, mais M. Martinet, maire de la ville, qui l'avait vu, dit que la pièce était scellée « sur queue de soie blanche, le sceau portant un chevalier armé de la lance, l'écu chargé de trois chevrons, le contre-sceau chevronné de huit pièces ». Le même sceau est dessiné d'après un exemplaire de 1207, au Cartulaire de Saint-Nicolas, de la collection Gaignières (Bibl. nat., lat., 22.450), avec un second contre-sceau portant trois chevrons dont le premier est brisé. M. Paul de Farcy décrit ainsi les deux exemplaires : « Sceau rond de 0,07, cheval galopant à droite, cavalier en cotte de mailles, tenant la lance en arrêt de la gauche, bouclier à 3 chevrons, casque carré surmonté de ... ; légende : + SIGILLUM : ALARDI : DOMINI : CASTRI GONTERII ; — premier contre-sceau, écu arrondi (0,04) à 3 chevrons, le premier rompu ; légende : SIGILLUM. MEUM. CON : SIGILLUM ; — deuxième contre-sceau, écu chevronné de 8 pièces ; légende : SIGILLUM : SECRETI. CON. SIG. En 1215 une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Serge et l'année suivante la donation de Guillaume Le Bariller aux Bonshommes de la forêt de Craon par le même seigneur, sont aussi scellées, d'après Dom Housseau (t. IV, n° 2.415), d'un écu de gueules chargé de 3 chevrons d'or. Le Bénédictin parle ainsi d'après le Cartulaire-obituaire des Bonshommes où l'écu est reproduit de cette façon en peinture dans l'initiale O : autrement il n'aurait pu donner ces indications ; mais le manuscrit est du XV^e siècle.

On connaît deux autres écus du successeur d'Alard IV, Jacques de Château-Gontier, l'un de 1237, au Cartulaire de Saint-Serge (Gaignières, Bibl. nat., lat. 17.126, f. 145), chargé de 3 chevrons, le premier brisé ; contre-sceau identique ; légende du sceau : SIGILLUM JACOBI DOMINI CASTRI GONTERI ; du contre-sceau : + VERITAS. L'autre exemplaire est un moulage des Arch. nat. (n° 1765), d'après une cire originale de 1257 attachée, je crois, à l'échange connu entre Saint Louis et Jacques de Château-Gontier. M. Paul de Farcy a dessiné cette pièce pour la *Sigillographie de Laval* de M. A.-Bertrand de Broussillon (n°s 53-54, p. 40).

GÉNÉALOGIE

RENAUD I^{er}

1026, 1040-1045.

Le document qui nous fait remonter le plus haut dans l'histoire des premiers seigneurs de Château-Gontier, est la charte notice relatant la fondation même du château et de la ville. Elle est en tête du *Cartulaire de Saint-Aubin*, raconte l'établissement du château par Foulque Nerra, l'année même de la naissance de Geoffroy Martel (1007), dans le territoire de Bazouges, que le comte avait retiré sur les religieux de Saint-Aubin depuis

plusieurs années en échange d'Hondainville ; la garde de ce château, confiée à l'un des officiers, *villicus*, du comte, nommé Gontier ; l'entreprise d'un donjon laissé inachevé par le fondateur et enfin l'inféodation après un temps assez long, *post multum temporis*, de la place et du pays à Renaud, fils d'Yvon, qui obtient à grand'peine, par l'influence du comte Foulque et de Geoffroy, son fils, la concession d'un quart de la cour de Bazouge.

La notice est supposée rédigée l'an 1037, en présence du comte d'Anjou et de son fils, dans l'abbaye de Saint-Aubin. Mais il n'en est rien, comme il ressort évidemment d'un mot du texte de la charte : il y est dit que Renaud s'engagea à payer un cens à l'abbaye pour son château, ce qu'il acquitta volontiers, *quoad vixit*, toute sa vie ; or, il vivait après 1040. La vraie rédaction est donc postérieure à cette date.

On objecte aussi à la date attribuée au document qu'en 1037 Foulque et son fils étaient au plus fort de leurs querelles et ne pouvaient s'entendre pour favoriser les moines.

On a remarqué d'ailleurs que deux au moins des témoins de la charte ne vivaient plus en 1037 : Avesgaud, évêque du Mans, était mort en 1036, — sans compter qu'il avait fait immédiatement avant cette époque le pèlerinage de Jérusalem ; — Josselin, évêque de Rennes, ne vécut pas au delà de 1028. Il est vrai que cette chronologie défectueuse peut s'expliquer par ce fait que ces personnages auraient assisté à l'un ou à l'autre des incidents de la notice, et que le rédacteur, renseigné par une chronique de l'abbaye, aurait réuni tous les noms dans la rédaction finale.

En quelle année fut faite l'inféodation de la forteresse à Renaud ? *Post multum temporis*, répond la charte, assez de temps après la construction du château remis à Gontier, le fermier, *villicus*, pour que cette construction faite, le comte Foulque ait posé les fondations et poussé même assez loin l'édifice de la tour, vers 1015 peut-être : huit ans sont un long espace dans la vie d'un homme.

Le fait est que Renaud, qui avait eu la mission d'achever l'œuvre de Foulque Nerra, prenait le titre de Renaud de Château-Gontier en 1026, dans une charte du comte dont il était l'un des officiers les plus notables, puisqu'il paraît en tête de tous les témoins.

De quelle famille était-il issu ? Il était fils d'Yves, nous dit la charte de Saint-Aubin, concernant la fondation de Château-Gontier. Mais cet Yves est-il un inconnu ? est-il issu des fondateurs de la Jaille ? est-il un descendant du premier comte de Bellême, Yves de Creil ? Tout cela a été soutenu.

Bry de la Clergerie, historien du Perche et le plus exact des généalogistes de Château-Gontier, est partisan de la première opinion ; du moins n'admet-il aucune des deux autres.

Ménage, le P. Anselme et d'Ilozier les soutiennent au contraire l'une ou l'autre. Ménage ne sait pas si Yves, père de Renaud de Château-Gontier, est de la maison de la Jaille ou de celle de Bellême (*Hist. de Sablé*, p. 98).

M. C. Port croit que Renaud est fils d'Yves de la Jaille, sans rechercher si ce dernier descend ou non de la famille de Bellême. Mais je ne sais pourquoi il attribue à cette filiation la date de 1095, alors que les chartes qui en parlent sont de 1037 ou environ.

Le P. Anselme, au contraire, prétend qu'Yves, frère d'Avesgaud, évêque du Mans, et par conséquent fils d'Yves de Bellême, était probablement le père du premier seigneur de Château-Gontier (t. III, p. 284, 317).

D. Piolin confirme cette opinion en s'appuyant sur une charte de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans qu'il emprunte à D. Martène et dans laquelle, dit-il, l'évêque Avesgaud et Renaud, fils de son frère Yves, font aumône de leurs biens à l'abbaye. Or en s'en reportant au Cartulaire imprimé maintenant de Saint-Vincent (charte 12), on s'aperçoit qu'il n'y est fait aucune mention de Renaud de Château-Gontier, mais seulement d'Avesgaud et d'Yves, et que rien n'indique que ce dernier soit le père du premier seigneur de Château-Gontier.

M. Depoin a fait aussi un tableau généalogique des seigneurs de Bellême, dans le but

d'éclairer l'origine de plusieurs évêques du Mans : Seinfroi, Avesgaud, Gervais, sans compter Yves, évêque de Séez. Il identifie Yves, père de Renaud de Château-Gontier, avec Yves, fondateur de l'Abbayette, prieuré dépendant du Mont-Saint-Michel, qui serait alors non le frère, mais le cousin de l'évêque Avesgaud (*Les vicomtes du Mans et la maison de Bellême*, p. 31). M. l'abbé Giraud qui emprunte le tableau généalogique de M. Depoin, dans son travail sur *les Seigneurs de la Milesse (Province du Maine*, t. XXII, p. 53), n'y insère pas Renaud de Château-Gontier.

Enfin, M. le marquis de Brisay, dans son *Histoire de la maison de la Jaille*, parue en 1910¹, admet franchement que cette famille et celle de Château-Gontier sont une branche des comtes de Bellême. Sans le suivre jusque là, on peut croire que le premier seigneur de Château-Gontier serait issu d'un Yves de la Jaille, *Rainaldus videlicet Yvonis*, ou plutôt que Renaud serait fils d'Yves et frère d'un autre Yves auquel il aurait attribué le fief et la forteresse de la Jaille. Ce sont des suppositions auxquelles donnerait quelque fondement ce fait que la Jaille relevait de Château-Gontier. On y ajouterait encore que les deux familles possédaient simultanément des droits, comme nous le verrons, sur la terre de Segré (C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 512).

Mais loin qu'il y ait là un indice que les seigneurs de la Jaille et de Château-Gontier descendent des comtes de Bellême, il apparaît bien qu'ils sont dotés par les comtes d'Anjou, et ce ne sont pas les trois chevrons de leurs armoiries introduites au XIII^e siècle qui, malgré leur analogie avec celles d'Alençon, prouveraient tardivement une communauté d'origine. D'ailleurs, presque toutes les alliances données par les historiens précités aux barons de Château Gontier sont si peu exactes qu'il faut se défier de leurs hypothèses sur cet autre point.

Renaud de Château-Gontier fut donc le fidèle chevalier de Foulque Nerra qui lui confia la place et la tour de Château-Gontier, tout en en retenant prudemment la suzeraineté et la possibilité d'une reprise si la succession légitime du bénéficiaire venait à défaillir. Il est qualifié brave chevalier, *optimus miles*. Il avait également un domaine et fief à Angers, que conservèrent ses successeurs. Le comte lui avait donné aussi en bénéfice l'abbaye de Saint-Maurille, l'une des plus vieilles églises de la ville.

Plus tard l'évêque d'Angers, Hubert (1007-1047), désolé de voir cette abbaye de sa ville épiscopale en mains laïques, en obtint la restitution de Renaud, de ses fils et de ses filles, en échange de vignes et d'exemption de vairie sur ses terres de Morannes. Foulque Nerra est encore assisté de Renaud de Château-Gontier quand, en 1038, il réorganise l'abbaye de Saint-Nicolas, fondée par lui en 1010. J'avais compris précédemment qu'il s'agissait de l'église Saint-Nicolas de Craon, mais c'était une erreur.

La faveur de Renaud auprès de Geoffroy Martel ne fut pas moins grande dès le commencement de son administration. On en a la preuve dans les nombreuses chartes qu'il signa avec lui. On peut supposer qu'il avait été partisan de sa cause même du vivant de Foulque Nerra. On le trouve comme juge de sa cour et même comme arbitre entre le comte et les moines.

Geoffroy apprit au mois d'octobre 1040 la mort de son père survenue à Metz le 21 juin précédent. Aussitôt il confirma les donations du défunt aux abbayes du Ronceray et de Saint-Nicolas, y ajoutant de nouvelles faveurs, aussi bien qu'à sa propre fondation de Vendôme, toujours en présence de Renaud de Château-Gontier et de son fils Alard. On ne peut préciser la date de la mort de Renaud, mais elle se trouve entre octobre 1040 et 1046, du temps de la comtesse Agnès. Alard, son fils, paraît seul dans une charte du Ronceray du 14 février 1041. Je ne sais si ce serait l'époque de son arrivée à la succession paternelle. Une *Notice sur Montjean*, par M. l'abbé Allard (p. 41), mentionnée dans *l'Histoire de la maison de la Jaille* (p. 9), indique un acte qu'on date de 1042, où paraissent Renaud I^{er} et ses deux fils, Alard et Renaud ; mais on ne peut s'en rapporter à cette date sans preuve.

Le rachat de Saint-Maurille nous apprend que Renaud avait des fils et des filles. Nous lui

¹ *La Maison de la Jaille* (Paris, Champion, in-8°, 1910).

connaissons :

1° Alard, qui lui succéda ;

2° Renaud, héritier de son frère ;

3° Guioul, *Guidulphus*, qui s'attacha à la maison de Laval, car nous le voyons comme témoin pour Agnès, fille de Guy I^{er}, dans les deux copies de la concession faite par son père du faubourg Saint-Martin de Laval à l'abbaye de Marmoutier et d'un droit sur les foires et marchés, vers l'an 1060. Il l'est encore à la même date pour l'accord entre Marmoutier et un nommé Foucouin au sujet de la main-ferme concédée à Engebaut, aïeul de ce dernier. Un peu plus tard, de 1062 à 1076, il donne la terre des Landes, en Bouère, à la même abbaye de Marmoutier. On lui connaît à cette époque un fils nommé Guillaume ;

4° Geoffroy, que les *Gesta Consulium Andegavensium* donnent comme filleul de Geoffroy Martel, lui assignant une carrière laïque à Château-Renaud, et à Château-Gontier où il avait succédé à son père et à son frère décédés le même jour, fut en réalité clerc, et comme Guioul, son frère, attaché à Guy I^{er} de Laval. Il est comme celui-ci témoin pour Agnès de Laval dans l'acte de concession de Saint-Martin à Marmoutier. Son nom se voit dans les deux copies comme il suit, d'une part : *De auctoramento Agnetis ... Guido, filius Lonveii ; Gaufredus frater Adelardi ;* de l'autre : *Guido, filius Lonveii ; Gausfredus frater ejus ; Adelardus de Castello Gonterii.* De sorte qu'à s'en tenir au second texte on supposerait Geoffroy frère de Guy, et Alard de Château-Gontier serait un témoin lui aussi, sans relation avec celui qui le précède dans l'énumération. Mais le sens vrai est, comme le dit le premier texte, que Geoffroy est frère d'Alard de Château-Gontier : la seconde lecture présente une inversion fautive. Alard pas plus que Renaud, son frère, ne paraissent à Laval. Seuls leurs jeunes frères y figurent. On trouve Geoffroy, avec le titre de clerc, témoin à la fondation du prieuré de Rillé en Anjou, sous l'abbé Barthélemy de Marmoutier, après 1063. Il vivait encore en 1096 ;

5° Aubry est donné pour fils aussi de Renaud I^{er}, par Ménage qui le cite comme témoin d'une charte de Raoul de Beaumont et d'Emma de Montreveau, sa femme, en faveur de Saint-Serge, en 1058 : *testibus Eusebio episcopo, Landrico, archidiacono, Theodorico, abbate Sancti Albini, Alberico de Castrogunterii ...*

6° Les filles de Renaud I^{er} mentionnées dans une charte de Saint-Maurille d'Angers ne sont pas connues.

II

ALARD I^{er}

1045- 1060.

Alard I^{er} est, avec son père et son frère Renaud, témoin ou arbitre entre l'abbé de Saint-Florent et Aubry de Montjean. Mais j'ai dit que cet acte, qui n'est pas daté, ne saurait l'être de 1042, ni prouver que Renaud I^{er} vivait encore à cette époque. Alard fut donc dès le début de sa carrière attaché à Foulque Nerra et à Geoffroy Martel du temps des comtesses Agnès et Grécia. C'est même uniquement par sa présence aux actes de ces comtes d'Anjou que nous le connaissons. Mais il est en tête de tous les officiers de la cour de Geoffroy, même avant Robert le Bourguignon, dans les donations aux abbayes de Vendôme, de Saint-Nicolas, du Ronceray et dans les actes de son administration civile, en particulier pour la cession de l'église de Toussaint à l'abbaye de Vendôme, comme lieu de refuge (1049) ; pour la réintégration de Foulque l'Oison dans le comté de Vendôme (1050) ; pour un accord entre le Ronceray et Gislebert, neveu d'Aubry de Chinon ; pour le don de la moitié de la cour de Saint-Remy par le vicomte Raoul à Saint-Serge (1050). Le dernier des actes où il paraisse est celui où Eon de Blaison, qui avait

violé les conventions faites au sujet de l'église de Cherré avec les abbés de Saint-Aubin et de Saint-Lezin, se réconcilie avec les religieux, dans la chambre de Geoffroy Martel (1059 ou 1060). Renaud, son frère et son successeur, ne paraissant comme seigneur de Château-Gontier qu'en 1063, c'est de 1060 à 1063 qu'il faut placer sa mort.

On ne lui connaît pas de femme ; ceux qui lui donnent Mathilde, fille de Robert le Bourguignon, n'y sont autorisés par aucun texte contemporain. En tous cas, il n'eut pas d'enfant puisque la seigneurie échut à son frère. Dans les titres où Alard et Renaud paraissent ensemble, Alard est toujours le premier.

III

RENAUD II

1063-1067.

Du vivant de son père, c'est-à-dire peu après 1040, Renaud II est cité, comme son frère, dans la charte de Saumur. Comme l'un et l'autre il s'attacha aux comtes d'Anjou. Geoffroy Martel, après la conquête de la Touraine, dépouilla plusieurs de ses principaux vassaux de cette contrée, particulièrement Guicher, possesseur d'un château et d'un domaine qu'il confisqua et inféoda à notre Renaud en 1044. Celui-ci lui imposa son nom, *Castrum quod ejusdem nomine vocatur Castrum Renaldi*. Il le garda jusqu'à la mort de son frère en 1063, et même concurremment avec Château-Gontier jusqu'en 1066, époque où Guicher rentra en possession de son bien. Ménage a fait de ce dernier un fils de Renaud lui-même, ce qui est faux et impossible. D'Hozier le dit fils de Geoffroy de Château-Gontier et par conséquent neveu d'Alard et de Renaud, et père d'un Renaud qui aurait donné son nom à Château-Renaud, ce qui nous reporte à une époque bien postérieure à la réalité.

Pendant qu'il était seigneur de Château-Renaud, Renaud de Château-Gontier eut, dès 1044, un différend avec l'abbaye de Vendôme au sujet du péage qu'il exigeait des sujets des moines passant par Saint-Laurent. Geoffroy Martel et la comtesse Agnès lui rappelèrent les lois données par eux au Blésois et le condamnèrent. Sous Geoffroy le Barbu auquel il était soumis en 1060 et qu'il devait trahir en 1067, il est cité dans une acquisition de l'abbaye de Vendôme ; il assiste au jugement donnant aux religieux de Saint Florent la garde du château qui défendait l'abbaye (1061) ; concède à Marmoutier une partie des eaux du Cher (1063) ; approuve comme seigneur de Château-Gontier les dons de Foulque de Bouère à la même abbaye ; renonce à ses prétentions sur les bois de Blimart, ce qu'approuve Geoffroy le Barbu (3 avril 1064), et réclame ses droits sur les pêcheries de Glandeffe.

Renaud eut deux différends avec Conan II, roi de Bretagne. Dans le premier, en 1064, il fut fait prisonnier après l'affaire de Blimart, se vit réduit à demander l'assistance pécuniaire des religieux de Marmoutier pour payer sa rançon, et se réconcilia avec Saint-Martin, dit le rédacteur de la charte, « voyant qu'il était mauvais de s'en prendre à ses serviteurs ».

Vers la fin de l'an 1066, le prince breton, après avoir conquis Pouancé et Segré, vint jusqu'à Château-Gontier dont il força l'entrée, mais il mourut dans son triomphe, empoisonné, dit-on, par un traître sur l'ordre de Guillaume le Bâtard. La cause de la guerre était probablement le désir de rétablir les limites de la Bretagne, portées par Erispoë jusqu'à la Mayenne, et que le prince breton avait fortifiées par des retranchements très forts, comprenant deux fossés et deux haies de terre, appuyés de distance en distance par des boulevards, et allant de la Mayenne au-dessus de Bazouges, à la Seiche en face des Availles. Il reste encore des traces sérieuses de ces travaux, sur une ligne jalonnée par des lieux nommés « les Miaules, » et l'on distingue nettement que la défense était dirigée contre un ennemi venant du Nord. On sait aussi qu'au X^e siècle les Bretons maintenaient encore leur influence dans cette région qui englobait le

Craonnais. C'est probablement pour s'opposer à ces prétentions que Foulque Nerra avait construit Château-Gontier à la pointe extrême de la conquête bretonne, de même que la campagne où Conan trouva la mort semble avoir eu pour but, en reprenant Pouancé, Segré et Château-Gontier, de rétablir l'autorité des Bretons dans ce territoire d'où les invasions normandes les avaient refoulés.

En cette même année 1066, Renaud II laissa Château-Renaud pour se fixer définitivement à Château-Gontier. Il n'en jouit pas longtemps. Foulque Réchin avait gagné à sa cause quelques-uns des plus puissants vassaux de Geoffroy le Barbu, son frère, abandonné déjà par le clergé et excommunié. Sûr de leur concours, il marcha sur Angers le mercredi-saint 4 avril 1067 et, grâce à la trahison de Geoffroy de Preuilly, de Renaud de Château-Gontier, de Giraud de Montreuil et du prévôt d'Angers, nommé Robert, s'empara de la personne de Geoffroy et le jeta en prison. La punition des traîtres ne se fit pas attendre. Foulque Réchin ne put ou ne voulut pas préserver ses affidés de la vengeance populaire. Le lendemain jeudi-saint, une émeute terrible souleva la ville : Renaud de Château-Gontier, Geoffroy de Preuilly, Giraud de Montreuil, furent massacrés ; le prévôt, appréhendé à son tour, eut bientôt après un sort semblable.

Telle fut la fin de Renaud II. Il avait épousé une femme nommée Élisabeth ou Isabeau que des généalogies disent, sans preuve, celle de d'Hozier entre autres, de la maison de Mathefelon. Cette identification est impossible, car la famille n'est connue que depuis 1040, et le mariage de Renaud est antérieur puisque ses enfants sont témoins dès 1063 pour la ratification des actes de leur père. Élisabeth paraît plusieurs fois soit avec son mari, soit après son veuvage, pour des transactions personnelles. Elle eut au moins deux fils et une fille :

1° Renaud, qui succéda à son père ;

2° Guicher, dont il n'est question qu'une fois ;

3° Mélissende, que son père vint trouver à Château-Gontier pour lui faire autoriser la convention qu'il avait faite avec Marmoutier, le 31 mars 1064 (n.st.).

IV

RENAUD III

1067-1101.

Renaud III est encore dit *Infantulus* en 1080, et *Junior* peu après cette date, parce que, sans doute, on lui avait donné ces surnoms quand il succéda à son père. Il est dit encore *le Bouc* dans une charte de Saint-Vincent, de 1080 à 1096, où son fils est témoin. La première charte qui le mentionne, antérieure à 1078, est celle de Foulque Réchin qui lui défend de prendre dans le bourg de Menil des coutumes appartenant aux religieux de la Trinité de Vendôme. Lui-même abandonne au Ronceray la coutume de toutes les maisons que le couvent possède à Château-Gontier. Dans le même temps, il est témoin avec Robert le Bourguignon, son beau-père, de la délimitation de la paroisse du Ronceray par le comte d'Anjou en présence de l'évêque Eusèbe. Il avait un fief à Cré où l'abbé Achard de Saint-Serge établit un moine (1083-1094), l'année que lui-même allait en France servir le roi Philippe I^{er} ; il était aussi, au moins en partie, seigneur de Segré, où il donna, du consentement et en présence d'Élisabeth, sa mère, à l'abbé de Saint-Nicolas, sous l'abbé Noël, un terrain destiné à la construction d'une église, ainsi que treize bordages et une terre entre l'église d'Azé et le pont de Château-Gontier. Il approuva aussi le don fait à la même abbaye par Raoul le Gras et donna lui-même à Saint-Aubin deux étangs qu'il avait formés à Château-Gontier près de son château.

On le voit toujours avec Foulque Réchin, par exemple : pour attester une donation au Mont-Saint-Michel du temps de l'abbé Roger (1084-1098), ou quand il oblige Eude de Blason à renoncer à sa vairie sur les terres de Saint-Nicolas, ou encore quand il juge un

différend entre Saint-Aubin et un sellier au sujet du bourg de la Rive. Dans tous ces actes, ainsi que dans un litige pour la possession d'une maison sur le Pont-de-Maine à Angers et qui fut adjugée à Saint-Aubin après 1096, Renaud de Château-Gontier a presque toujours le premier rang ; de même aux assises du comte. Il prononce lui-même en sa cour de Château-Gontier, en faveur du Ronceray et contre Saint-Nicolas d'Angers, au sujet d'une ouche de terre devant l'église de Sainte-Gemme.

En 1085, eut lieu entre les Castrogontériens et les Lavallois une querelle qui les mit aux mains, mais on a donné, je crois, à cet événement une gravité exagérée. Le seul texte qui la mentionne est celui de la *Chronique de Saint-Aubin*. Il est en cinq mots : LXXXV. — *Prælium inter Castrogunterianos et Lavallenses*, ce qui s'interprète mieux d'une bataille ou bagarre que d'une guerre, qui aurait eu lieu entre les habitants des deux baronnies (*Chronique des églises d'Anjou*, éd. Marchegay, 1869, p. 27). Quant à ce qu'ajoute Bourjolly (t. I, p. 129) que Salomon de Sablé et Amaury de Craon se seraient interposés pour la paix, « après quelques pertes de part et d'autre », il faut le laisser à sa charge, comme beaucoup d'autres inexactitudes, d'autant plus qu'il n'y avait alors ni de Maurice ni d'Amaury de Craon. Quoi qu'il en soit, guerre ou simple combat sans intervention probablement des barons, eurent lieu du temps de Renaud III de Château-Gontier.

De son temps encore (1096), Urbain II vint à Sablé inviter le vieux Robert le Bourguignon à prendre part à la croisade qu'il prêchait. Il fut écouté. Renaud, gendre de Robert, ne pouvait qu'imiter l'exemple de son beau-père. Il le fit, mais comme lui aussi se décida à retarder d'un an ou deux son départ. Il s'y prépara en donnant à Saint-Nicolas d'Angers une portion de l'église d'Azé (23 février), à Saint-Maurice ses prés de Longue-Ile. Il emprunta aussi six sols sur ses pêcheries à Gautier de Montsoreau. Le *Carlulaire noir du Chapitre* nous apprend qu'il « mourut glorieusement au service de Dieu ». La nouvelle de son décès resta probablement longtemps ignorée. On le fait mourir en 1101. Son fils fait certainement acte de gouvernement personnel en 1102.

Il avait pour ami et sénéchal Yves de Gratecuisse.

Renaud III avait épousé Burgonde, fille de Robert le Bourguignon, avant 1080, car leur fils Alard était majeur à la mort de son père (1101), et probablement dès 1095 et 1096, époque où, du vivant même de ce dernier, il accordait après contestation à l'abbaye de Saint-Nicolas le droit de former un bourg près de l'église de Gennes, et confirmait des actes paternels. Mariée, veuve et religieuse, Burgonde fut toujours favorable à l'abbaye du Ronceray. C'est ainsi qu'elle consentit à ce que son mari vendit à l'abbesse Richilde la terre de Montreuil-sur-Loir, et qu'elle débouta l'abbaye de Saint-Nicolas qui y prétendait des droits. Elle s'opposa encore à ce que la même abbaye réclamât les dîmes de ce domaine dans les premières années de l'épiscopat de Renaud le jeune (1102-1125). Elle finit par prendre le voile dans l'abbaye qu'elle aimait, avant 1104, fut prieure d'Avénières en 1110, rentra à l'abbaye avant 1112 et y vécut jusqu'en 1126, au moins. Elle était aumônière sous l'abbesse Hildeburge. Très souvent nommée dans les actes mère d'Alard de Château-Gontier, cette qualité, aussi bien que sa naissance la désignaient pour la charge abbatiale. Son âge ou sa modestie lui firent refuser cette charge. Elle est souvent citée en tête de toutes les autres religieuses, quelquefois seule pour des affaires importantes. Elle avait profité de son passage à Avénières pour y faire des acquisitions utiles à la maison, celles des biens du chapelain Hamon en particulier. Son nom n'est pas à l'obituaire du Ronceray. Il est inutile de relever pour la démentir l'erreur des généalogistes qui nomment Béatrix une fille de Robert le Bourguignon, dont ils font la femme d'un Geoffroy de Château-Gontier. La femme de Renaud de Château-Gontier ne porte pas d'autre nom que Burgonde et il n'y a pas d'autre alliance entre les deux maisons.

Elle donna à son mari un fils et une fille :

1° Alard II, successeur de Renaud III ;

2° Laurence, que l'auteur de la *Maison de Craon* dit par erreur fille d'Alard, est avec celui-ci, son frère, citée avant 1098 dans une charte du Ronceray pour l'approbation par son père du don d'une maison à Château-Gontier fait à l'abbaye par Anselme et

Élisabeth, sa femme. Le P. Anselme dit qu'elle épousa un Turpin, souche des Turpin de Crissé.

On trouve un Renaud de Château-Gontier moine de Marmoutier en 1123, où il remplissait les fonctions de secrétaire.

V

ALARD II

1101-1145 ?

Alard II, on vient de le voir, semble gouverner la baronnie au moins accidentellement dès 1095. Dès avant cette date, il est témoin du don de l'église Saint-Germain par Robert le Bourguignon, son grand-père, à Saint-Vincent du Mans. Connaissait-il la mort de son père quand, le 16 novembre 1101, il fut témoin d'une confirmation *in extremis* par Renaud le Bourguignon, son oncle, de ses dons antérieurs à la Roë ? En 1105, nous le trouvons qui assiste, le sixième sur dix-sept témoins, à la sentence de Geoffroy Martel le jeune concernant Saint-Clément, et la même année à l'accord entre Papin de Senonne et les chanoines de la Roë, puis en 1107 consentant à la donation des dîmes de Saint-Aignan de Gennes au Ronceray.

Alard se fait excommunier en cette même année 1107 au concile de Troyes, pour ses vexations envers l'abbaye de Vendôme et son prieuré de Menil, que Marchegay prend à tort pour un faubourg d'Angers. Dans le même temps il est témoin de l'absolution de Guy II de Laval ; ratifie en 1110 une donation de son père aux religieuses du Ronceray, et leur sert de témoin et caution quand sa mère achète, pour le prieuré d'Avénières, les biens du chapelain Hamon.

Alard était gravement malade à Château-Gontier en 1112 ; Renaud, évêque d'Angers, et Archambaud, abbé de Saint-Aubin, qui le visitèrent, en reçurent comme réparation de ses torts, diverses faveurs, telles que la remise d'un denier pour sol sur le prix de vente de leurs maisons de Château-Gontier, droit qu'il percevait parce que ces maisons étaient bâties avec les bois de ses forêts. Renaud, son père, avait approuvé l'aumône à Saint-Nicolas de Raoul le Gras ; Alard la revendiqua puis la rendit à l'abbé Lambert (1116-1118). Il concéda de même à l'abbesse Thiburge, du Ronceray, l'église de Saint-Michel-de-Feins (1104-1120). Il se désista encore (1120-1123) de ses réclamations sur les prés de Longue-Ile donnés par son père à son départ pour la Terre-Sainte.

Du temps d'Alard II l'aumônerie de Saint-Julien de Château-Gontier avait besoin d'être réorganisée. Alard pensa d'abord à la donner aux disciples de saint Vital de Mortain, fondateur de Savigny, connu dans le pays comme compagnon de Robert d'Arbrissel ; mais les moines de Saint-Nicolas, établis à Azé, réclamèrent et eurent gain de cause en vertu d'actes du pape Calixte, de l'évêque d'Angers, Renaud, de Jean, abbé de Saint-Nicolas, de Geoffroy, abbé de Vendôme, du comte Foulque le jeune et d'Alard de Château-Gontier. Saint-Nicolas s'engagea le 29 janvier et le 25 février 1122 à faire desservir l'aumônerie par douze religieux. Sous une autre forme l'institution charitable dure encore.

Saint-Aubin eut alors la dîme du port au vin (1^{er} mars 1123). Dès son origine l'abbaye de la Roë fut bien vue par Alard II qui y fit recevoir un de ses clercs en 1102, et en 1129 un fils adoptif, nommé Hervé, qu'on trouve plus tard religieux aux Vaux, puis prieur de Fontaine-Couverte. En cette même année 1129, l'abbé Jean, habile médecin, vint visiter Alard malade, qui lui donna ce qu'il possédait encore au Genéteil. Le *Gallia Christiana* dit à tort que le malade était le fils d'Alard.

Alard, vers 1130, cède à la Roë la maison du trésorier Hildier ou Auger, dans son fief d'Angers, et fait approuver cet acte par ses trois fils Renaud, Alard et Geoffroy, et par Exulate, sa femme. Il est témoin le 14 février 1141 (n.st.) d'une concession de Geoffroy

le Bel à l'abbaye du Ronceray. La charte qui nous fait connaître le plus explicitement ses alliances et ses enfants est celle qui relate le don de la chapelle et du chapitre de Saint-Just à l'évêque Ulger, le 16 octobre 1145. Il reçut en échange la somme de 90 livres. Pour lui, il ajoutait à sa donation la cession de trois bourgeois : Gautier le Mercier, Gautier de Loigné, Chantereau, et une maison près de Saint-Jean-l'Évangéliste.

La mort d'Alard doit avoir suivi de près ce dernier acte. Ce qui frappe dans sa vie, c'est l'importance que prend Château-Gontier de son temps et le goût qu'il marque d'y habiter et de l'enrichir, tout en ne négligeant pas ses devoirs et ses fonctions auprès du comte d'Anjou.

Il eut deux femmes dont on ne connaît que les prénoms : Mathilde et Exilie. La première n'est mentionnée qu'en 1122 et mourut en 1123, le 28 décembre. Exilie ou Exulate, mariée sans doute peu après 1123, vivait encore en 1145 et dut survivre à son mari. Les enfants appartiennent probablement à l'une et à l'autre de ses deux épouses, comme il suit, du premier lit :

1° Alard, mort avant 1123 ;

2° Renaud, qui vivait en 1145, mentionné avant Alard, et seul à la dernière date, après laquelle il disparaît ;

3° Alard, qui succède à son père, mentionné en 1120 ;

4° Geoffroy, qu'on rencontre en 1129.

Du second lit vient probablement :

5° Guihéneuc, mentionné seulement en 1140, témoin d'un don à Saint-Serge par Frellon, fils d'Agnès, frère d'Aimery.

Les « autres » seraient inconnus, mentionnés seulement dans la charte de 1145.

Alard II qui fournit une longue carrière, vit disparaître avant lui son fils aîné, et ne laissa son successeur lui survivre que bien peu d'années.

VI

ALARD III

1145-1152.

Alard III, fils d'Alard II, était devenu fils aîné par la mort d'un frère du même nom, et par celle de Renaud qui disparaît en 1145, la même année que son père. On le trouve cité avec son fils Renaud pour un don à Nyoiseau (1148) ; comme témoin de la cession de la terre de la Roche à Joulain de Tours par Robert, abbé de Saint-Aubin (1149-1150). L'abbé Michel de la Roë qui était de sa famille, *de cujus familia erat*, en appelle à lui dans un procès (1150-1152) ; avec son frère Geoffroy, il fait recevoir par le même abbé de la Roë, au nombre des chanoines, Geoffroy, fils d'Hervé de Linières, sénéchal de Château-Gontier². Deux chartes du Genéteil, l'une de Renaud, son fils, de 1162 à 1178, l'autre de Renaud, son petit-fils, de 1190, rappellent son nom.

D'après le *Gallia Christiana*, il donna des dîmes à Bellebranche dès l'année de sa fondation (1152), et l'on croit généralement qu'il y fut enterré. Bondonnet, dans l'*Histoire des évêques du Mans*, dit à ce propos que ce monastère « fut augmenté par les bienfaits d'Alain de Châteaugontier et quelques-uns de ses enfants qui y choisirent leur sépulture » (p. 417), et ajoute plus loin « qu'en 1451 les délégués de l'évêque du Mans, visitant l'abbaye, y trouvèrent tous les riches sépulchres des seigneurs de Sablé et de

² Alard est témoin d'un don de la veuve de Rivalon de Méral à Saint-Serge, ce qui semble postérieur à 1150.

Chasteaugontier, fondateurs et bienfaiteurs de cette abbaye, brisés et mis en pièces » (p. 729).

Alard serait donc mort en 1152 et ses libéralités pourraient être testamentaires. Son obit à Saint-Maurice d'Angers est noté au 5 août.

Il avait épousé Mélissende, dont l'obit au nécrologe de Saint-Maurice est inscrit au 15 août, et qui lui donna au moins trois fils et une fille :

1° Renaud, qui lui succéda ;

2° Alard, qui n'est cité qu'une fois de 1162 à 1178. Peut-être suivit-il son aîné à Jérusalem où il serait mort ; c'est dans la charte où il est question de ce départ qu'Alard figure ;

3° Barthélemy ou Berthelot semble avoir eu un rôle assez considérable. Non seulement il est témoin des actes de son frère ou d'autres personnages de 1151 à 1170, et plus tard avec Raoul de Beaumont ; mais le 23 juin 1165 (?) il est juge d'un procès entre Marmoutier et Hamelin d'Anthenaise au sujet du droit de pressoir à Bouère ; témoin d'une concession de Robert III de Sablé à Saint-Aubin, après 1165 ; témoin encore d'un acte de Saint-Aubin concernant la forêt de Malépinay (1165-1184) ;

4° Marguerite de Château-Gontier, religieuse au Ronceray en 1180, est sans doute fille d'Alard III.

VII

RENAUD IV

1151-après 1169.

Renaud IV avait succédé à son père vers 1152, date où il est témoin de la confirmation par Geoffroy Plantagenêt des possessions de la collégiale de Saint-Laud. On trouve même alors une confirmation analogue faite par lui, à laquelle assiste Berthelot, son frère, de tous les dons de ses ancêtres aux chanoines de la Roë, qui les reçoivent dans leur confraternité. C'est sans doute un don de joyeux avènement. En 1158, il assiste à Nyoiseau à l'installation de l'abbesse Adélaïde de la Jaille. De 1155 à 1160, il est présent à l'accord passé à la Flèche devant Henri II, roi d'Angleterre, et Thomas Becket, son chancelier, entre le chapitre du Mans et Herbert Béranger au sujet d'Assé-le-Béranger. L'abbaye de Saint-Nicolas le reconnaît comme bienfaiteur ; il lui céda en effet tous ses droits sur le Genéteil, *Gentiana jura*, qu'il ne faut pas confondre avec le Genéteil d'Azé. En 1169, il est juge avec Etienne, sénéchal d'Anjou, et Renaud de Vo, sénéchal de Touraine, d'une contestation entre le Ronceray et Luc de Chemazé au sujet de Villesouris.

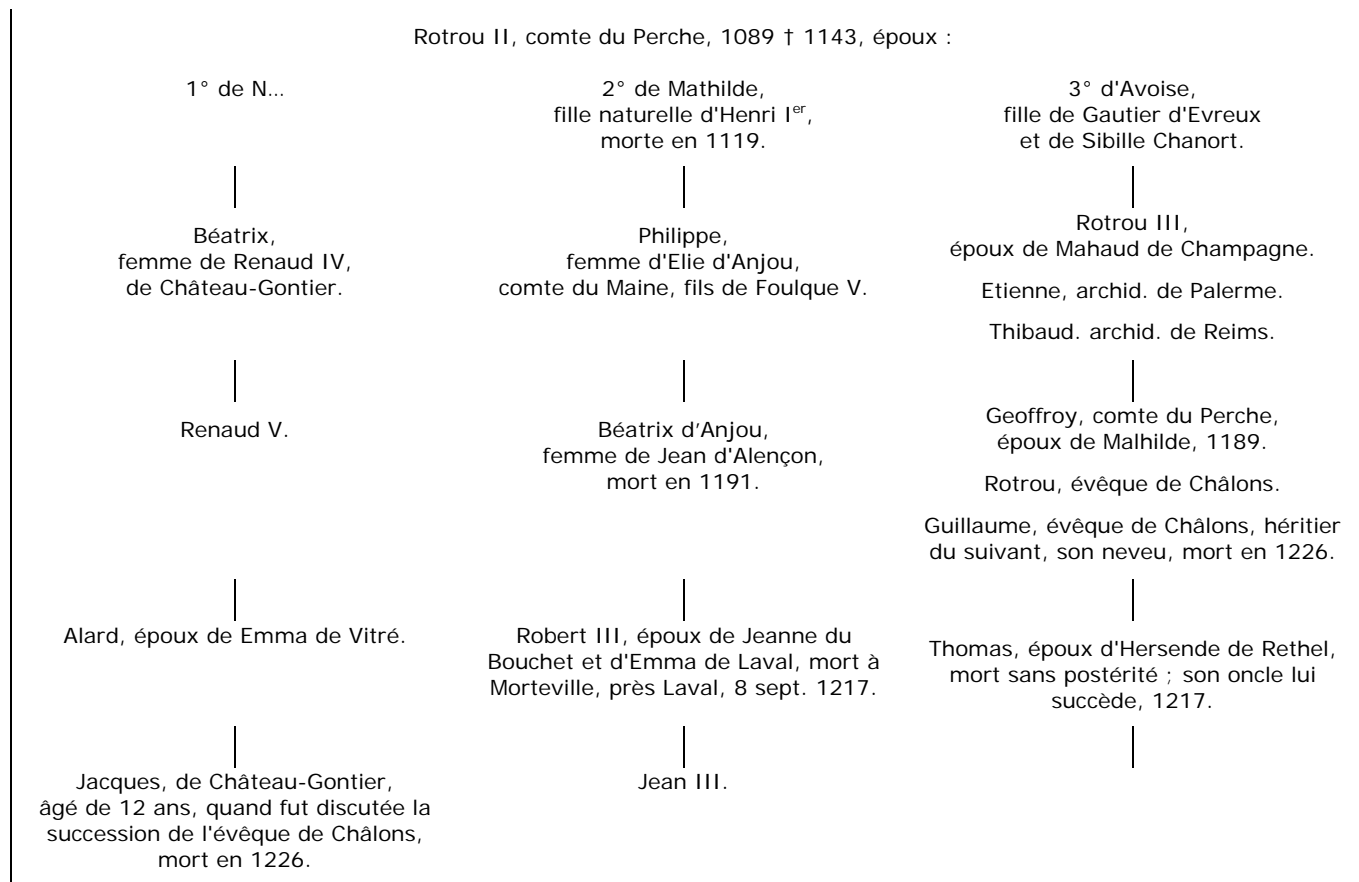
L'événement le plus important de son existence fut son voyage en Terre-Sainte qu'on ne peut dater qu'approximativement de 1162 à 1178 et avec quelque probabilité en 1163, époque où de nombreux seigneurs de Fougères se croisèrent. On sait par le Cartulaire de Savigny que lui-même donna dans ce temps une exemption de péage à Savigny dans les terres de sa baronnie. C'est encore à l'occasion de son départ qu'il régla un différend avec les moines de Saint-Nicolas, au sujet de la cuisson du pain des paroissiens d'Azé qui habitaient entre le Genéteil et la Mayenne. Il leur laissa le four que son père leur avait donné, avec permission de porter leur pain à son château sur la rive droite et de le rapporter à leur boutique.

On ne sait à quelle époque il mourut, et parce que son successeur se nomme Renaud comme lui-même, il est difficile de dire avec précision les actes qui lui appartiennent et ceux qu'on doit attribuer à son fils. Sa sépulture aurait eu lieu à Saint-Nicolas d'Angers.

Renaud IV épousa Béatrix, fille de Rotrou II de Bellême, comte du Perche, et de sa première femme, dont on ne connaît pas le nom. Nous devons ce renseignement au

Cartulaire de Philippe-Auguste, qui réforme tout ce que disent Bry de la Clergerie, le Père Anselme et les autres, qui prétendent que la femme de Renaud IV était fille de Rotrou III, alors qu'elle était aïeule de l'évêque de Châlons, fils lui-même de Rotrou III. L'historien de la Maison de la Jaille qui le nomme Renaud V, dit qu'il fut marié trois fois, et il invoque le Cartulaire de Philippe-Auguste, attribuant les trois mariages de Rotrou II à son gendre. Rotrou fut en effet marié d'abord avec une inconnue qui fut mère de Renaud V, puis avec Mathilde, fille naturelle d'Henri I^{er}, roi d'Angleterre, morte en 1119 ; et, enfin, avec Avoise, fille de Gautier d'Évreux, baron de Salisbury, remariée avant 1145 à Robert de France, morte en 1152.

On voit par le tableau ci-dessous quelles nobles alliances procure à Renaud IV de Château-Gontier son mariage avec la fille aînée du comte du Perche.



Il fut ainsi beau-fils de Mathilde d'Angleterre ; oncle d'un comte du Maine, Élie d'Anjou ; grand oncle des comtes d'Alençon ; oncle des derniers comtes du Perche, et de Rotrou et de Guillaume, évêque de Châlons, ce qui procura à Jacques de Château-Gontier, arrière-petit-fils de Renaud IV, une part dans la succession de la maison de Bellême et du Perche.

Renaud eut de son mariage avec Béatrix du Perche :

1° Renaud V, qui suit ;

2° Béatrix, qu'on trouve citée en 1195 avec son frère.

D'une seconde femme, si l'on s'en rapporte à l'opinion de ceux qui ne donnent que deux enfants à Béatrix, il eut en outre :

3° Guillaume, mentionné deux fois : témoin d'une reconnaissance de Renaud, son frère, envers Saint-Nicolas d'Angers (1190) ; et d'un don que ce même Renaud fait pour

l'amour de lui à la même abbaye (1193).

VIII

RENAUD V

Avant 1183-1195.

Renaud V, fils de Renaud et petit-fils d'Alard, posséda la baronnie avant 1183. Il fait à cette date un échange avec Geoffroy, abbé de Bellebranche, donnant un pré en Cheméré pour un arpent de vigne ; fait en 1190 un règlement avec Saint-Nicolas, concédant à l'abbaye tant par chaque cuisson ou fournée à Château-Gontier et reconnaissant les moines quittes de tout autre droit ; de plus, et on ne voit pas trop pourquoi, le fournisseur ne pourra avoir que deux pains à son étalage. Robert de Torneham, sénéchal d'Anjou, reconnaît que le seigneur de Château-Gontier a fait à Geoffroy, abbé de Saint-Aubin, l'hommage rendu précédemment à l'abbé Guillaume (1191). A un âge où Alard, son fils, était encore enfant, Renaud V donne à l'abbaye de Saint-Serge la dime de Viendrey ; il eut plus tard avec Béatrix, sa sœur, des difficultés avec l'abbé de Saint-Serge à ce sujet, et se fit excommunier (1195). Il donna encore à l'abbaye de Saint-Aubin les cens dus par la fille d'Oger, et fut témoin, vers 1195, de la donation du moulin de Précigné, *Prisciniacus*, à Saint-Serge. C'est le dernier acte qui le concerne et l'on ne connaît pas la date de sa mort.

On ne sait pas non plus quelle alliance il prit.

Il eut deux fils, longtemps mineurs après la mort de leur père :

1° Renaud, l'aîné, mort en 1206 ;

2° Alard, le plus jeune, qui succède non majeur encore à son frère.

IX

RENAUD VI ET ALARD IV

Après 1195-1206 1206-1245.

Renaud et Alard, seigneurs de Château-Gontier, *Rainaldus et Alardus, domini de Castrogunterii*, dont le jeune âge sans doute a laissé vacantes les années de 1195 à 1206, sont à cette dernière date, peut-être celle de leur majorité, désignés tous deux et ensemble comme titulaires de la baronnie. Cette communauté dans le titre fait supposer qu'une maladie de Renaud, qui était l'aîné, le vouait à une mort prochaine. Ils donnent, en 1206, un règlement, d'accord avec les bourgeois de la ville, avec les aumôniers de la maison Saint-Julien, pour le gouvernement de cet établissement : les moines de Saint-Nicolas, pour constater leurs droits de patronage, pouvaient célébrer l'office quand ils venaient dans la chapelle et avaient les aumônes ; les aumôniers n'enterraient que les frères et ne recevaient point d'associés sans l'avis des prêtres. L'abbé Joulain permit de reconstruire l'aumônerie avec une chapelle n'ayant qu'une cloche, mais exigea que le chapelain vînt lui prêter serment. Le seigneur de Château-Gontier fit ratifier cet arrangement par les arbitres d'Innocent III.

Dès avant la fin de cette même année 1206, Renaud fut inhumé à Bellebranche. C'est Alard IV seul qui, pour remédier à la misère des pauvres, leur donna un terrain à la tête du pont, et une place pour y bâtir ; la prévôté de la foire de la Toussaint et le chauffage de l'établissement dans le bois de Flée et le passage libre du pont à condition d'entretenir les planches qui formaient la chaussée. Alard, dès le commencement de son gouvernement, fut aussi bienfaiteur de l'abbaye nouvellement fondée de Chaloché, à

laquelle il céda une maison de son ancien domaine d'Angers (1207) ; de celle de Saint-Nicolas pour la concession d'un fief à Gennes, avant 1211 ; il donna la dîme de son moulin de Saint-Jean-sur-Couesnon, dot de sa femme, et d'autres moulins, à Saint-Nicolas de Vitré (1212) ; il enrichit l'abbaye de Bellebranche, céda un serf aux Bonshommes de Craon, et un muid de vin sur ses vinages de Château-Gontier à l'abbaye de la Roë.

On dit qu'il fut convoqué à la bataille de Bouvines, en 1214, et La Roque le cite parmi les chevaliers bannerets qui suivirent le prince Louis opérant sur la Loire. Il scelle de son sceau la donation d'une maison de Brissarthe à Saint-Serge, en 1215.

Il était mort sans doute en 1220 et non pas seulement en 1226 comme j'ai dit ailleurs, car une maison du Genéteil est dite au fief de la dame de Château-Gontier. J'ai supposé aussi qu'il était frère de Renaud V, qui serait qualifié avec lui seigneur de Château-Gontier. Je vois aujourd'hui les choses différemment.

Alard IV de Château-Gontier épousa, au mois de mai 1207, Emma, fille d'André II de Vitré. M. A. Bertrand de Broussillon fait, à l'occasion de ce mariage (*Maison de Laval*, t. I, p. 197), diverses critiques de la version de Le Baud qui donne pour mère d'Emma de Vitré une épouse d'André qu'il ne connaît pas, nommée Guyen ou Guyonne de Léon ; par ailleurs, il reconnaît justement qu'Eustachie de Raiz, mère d'André III de Vitré, ne peut être la mère d'Emma, ne s'étant mariée qu'en 1199, alors que la fille aînée d'André II était déjà depuis un an, quoique jeune encore, otage pour la duchesse Constance de Bretagne, mariée en 1207 et, moins de deux ans plus tard, mère de Jacques de Château-Gontier, puisqu'il était mineur encore et sous tutelle en 1226. Il n'y a donc pas de raison de s'arrêter aux difficultés que suggère l'auteur de la *Maison de Laval*, contre l'opinion de Le Baud ; on doit admettre que Guyonne de Léon fut la première épouse d'André II de Vitré et la mère d'Emma avant 1196, probablement vers 1190. M. de Broussillon fait mention d'un mariage, projeté ou réalisé, d'André de Vitré avec Mathilde de Mayenne, fille de Geoffroy II de Mayenne, mais qui fut rompu pour proche parenté ; il signale aussi une autre alliance contractée par le même seigneur de Vitré, veuf d'Eustachie de Raiz, avec Luce Paynel, qui lui survécut.

La mise en otage d'Emma de Vitré, en Angleterre, avait été stipulée et consentie par Herbert, ancien abbé de Clermont et évêque de Rennes, et par Hercot de Raiz en 1198. La jeune enfant devait être rendue à la liberté avec les autres otages après la délivrance de la duchesse Constance, mais en fait elle fut retenue jusqu'à la mort de Richard-Cœur-de-Lion (1199). Agée d'environ dix-sept ans, elle épousa Alard de Château-Gontier le 7 décembre 1207. Elle assista cette année-là à la fondation de la Madeleine de Vitré, avec André de Vitré, son frère, et l'approuva de nouveau en 1209. Quoique André II de Vitré ait exclu Alard, son gendre, du bail de son beau-frère André III, en 1211, sur les plaintes qu'il en fit à Guy de Thouars, époux de la duchesse Constance, le jeune baron de Château-Gontier fut pourvu de la tutelle de son beau-frère pour sept ans.

Il n'eut de son mariage qu'un fils unique : Jacques de Château-Gontier.

X

JACQUES

Vers 1220-1263

Jacques était évidemment mineur à la mort de son père, vers 1220. On ne le voit cité qu'en 1226, représenté par Mathieu de Montmorency, seigneur de Laval, son oncle, qui se porte garant du consentement du jeune homme au partage du Perche. Jacques avait été précédemment sous la tutelle d'Amaury de Craon. Si la note d'un Cartulaire de Philippe-Auguste rédigée alors que l'enfant avait douze ans est de la même année, 1226, on devrait croire que Jacques est né en 1214. C'est un fragment de généalogie établissant la parenté de l'héritier de Château-Gontier avec Guillaume, évêque de

Châlons, seigneur du Perche, à la succession duquel il avait des droits. Les droits successifs du fils d'Alard IV sur le Perche, dont M. de Broussillon dit ignorer l'origine, lui venaient de l'alliance de Renaud IV, son arrière-grand-père, avec Béatrix, fille de la première femme de Rotrou II, comte du Perche. Mais pour les faire valoir, il fallut procéder contre le roi de France, saint Louis, la reine Bérengère et Blanche de Navarre, filles du roi de Navarre, et contre la comtesse de Chartres, dame d'Amboise.

Par le partage définitif de cette succession qui eut lieu en 1230, Jacques de Château-Gontier eut la ville et le château de Nogent-le-Rotrou, une part du Bois-Porchet, le domaine de Longvilliers et de Montigny. Pour lui, en 1257, il céda à saint Louis tous les droits qu'il prétendait sur les comtés d'Alençon, du Perche et de Mortagne, et reçut en échange la terre de Maison-Maugis.

En 1237, il avait dû faire des excuses et payer amende à l'abbé de Saint-Aubin pour refus d'hommage, injures et vexations ; il eut ordre, en juin 1238, de rendre hommage au duc de Bretagne pour sa part du comté du Perche ; assista en 1239 aux conventions matrimoniales de Guy VII de Laval et de Philippe de Vitré ; convoqué comme chevalier banneret, en 1242, dans l'armée royale de Chinon, il accompagna saint Louis dans la campagne qui se termina par la défaite des Anglais, à Taillebourg et Saintes.

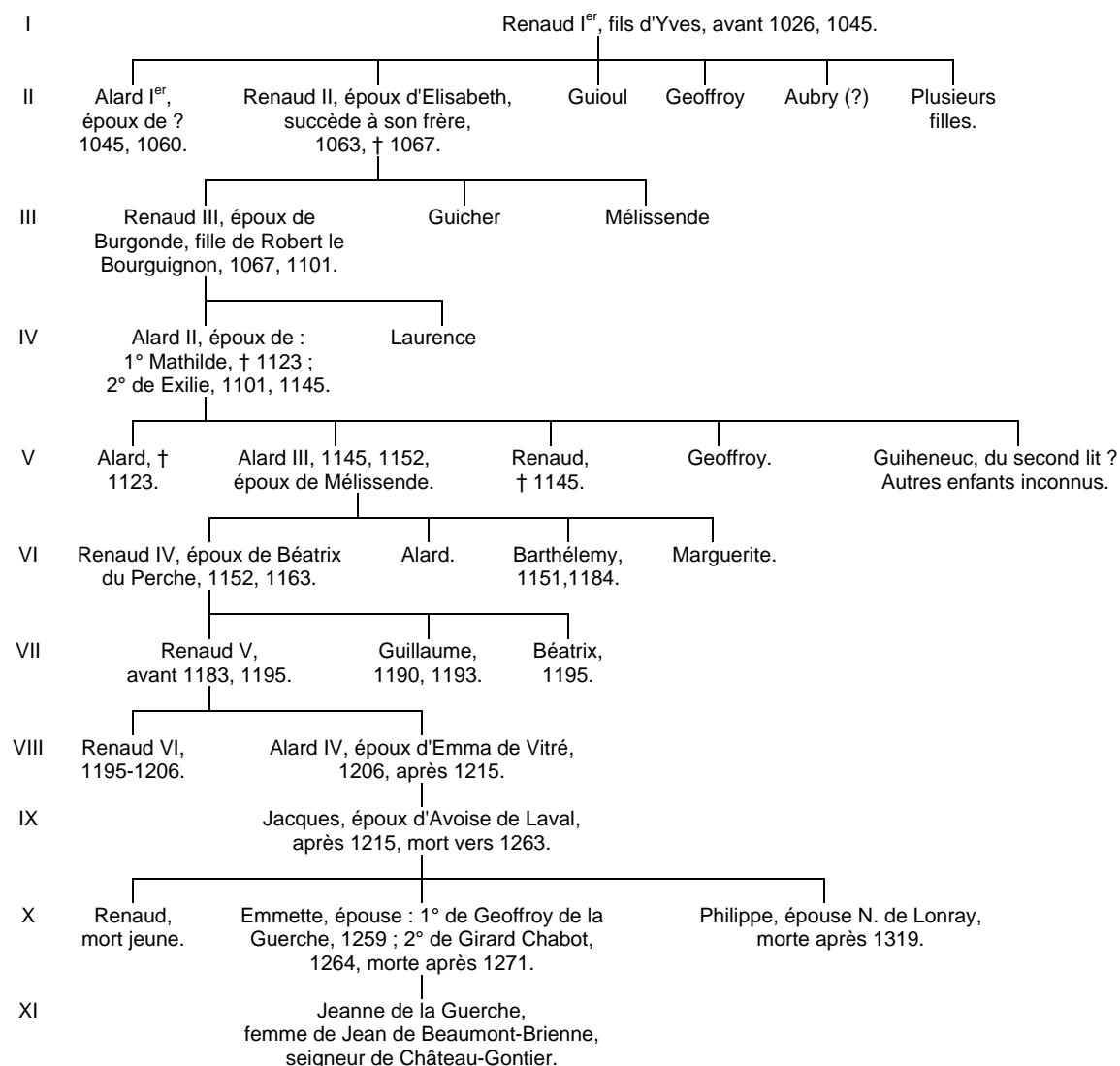
Le seigneur de Château-Gontier, qui avait des propriétés contiguës à celle du duc de Bretagne, racheta de l'abbaye de Clairets le droit d'usage dans ses bois au pays chartrain (1242) ; fit un échange avec l'abbaye de Clermont en Coudray ; et assista, en 1246, à Orléans, avec les autres barons angevins, au règlement du rachat des biens nobles ; de même, le 27 mai 1250, avec les « barons » du Craonnais, il décida les conditions de la sépulture de Maurice V de Craon, entre les abbayes de Bellebranche et de la Roë. Il fit encore avant la cession au roi de Nogent-le-Rotrou, en 1257, un accord avec le prieur de Saint-Denis pour le défrichement du bois de Verneuil.

Jacques de Château-Gontier épousa, en septembre 1239, Avoise de Laval, fille de Mathieu II de Montmorency. Son beau-père était en même temps son oncle, et s'était toujours efficacement occupé de ses intérêts, mettant à son service l'influence de sa haute situation de connétable de France, la première de l'Etat. Le contrat de mariage entre Jacques de Château-Gontier et Avoise de Laval assurait comme dot de l'épouse : la moitié de la ville de Meslay en dehors du château, tous les droits sur les chemins et passages de la châtellenie de Meslay, la Champagne du Maine, les fiefs de Craon, autrefois donnés à Avoise de Craon, épouse de Guy VI, la vairie de Quelaines et de Houssay, le fief de L. du Plessis, la foi et hommage d'Hamelin de la Rongère, 1.200 livres de rentes sur le fief de Raoul de Thorigné au Bignon. L'alliance de Jacques de Château-Gontier avec Avoise de Laval était celle des trois baronnies de Laval, Château-Gontier et Craon. Avoise de Laval survécut à son mari, d'après un arrêt du Parlement qui lui assure la haute justice d'Hérouville, et vivait encore en 1270, à la Pentecôte.

Elle donna trois enfants à son mari :

1° Renaud, mort jeune, signalé par Ménage, sans enfants ;

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE



2^o Emmette, épousa, non en 1248, mais en 1259, Geoffroy de la Guerche, seigneur de la Guerche et de Pouancé, et convola en 1264 avec Girard Chabot, fils de Richard, seigneur de Retz, avec qui elle vendit en 1265 à l'archevêque de Tours ce qu'ils possédaient au fief de Craon. Elle était morte en 1271 ;

3^o Philippe, épousa N. de Lonray, et vivait encore en 1319, en procès avec les enfants de Bouchard de Laval, seigneur d'Attichy.

Geoffroy de la Guerche et Emmette de Château-Gontier eurent Jeanne de la Guerche, femme de Jean de Beaumont, auteur de la seconde maison des vicomtes de Beaumont, seigneurs, par cette alliance, de Château-Gontier.

A. ANGOT.